

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2804 (Rect)

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 77 TER

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – À l'alinéa 9, après le mot :

« communes »,

insérer le mot :

« membres ».

II. – En conséquence, au même alinéa 9, supprimer le mot :

« correspondant ».

III. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« dont au moins une commune est située dans » et, après le mot : « proximité », sont insérés les mots : « et dont aucune commune n'est située dans la zone d'implantation »

les mots :

« , autres que ceux mentionnés au *b*, dont au moins une commune est située dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.